Société Portuaire
Brest Bretagne

COMMERCE / REPARATION NAVALE

DEMANDE ACCES GRUE EXTERNE DANS L'ENCEINTE PORTUAIRE SI INDISPONIBILITE OU INACCESSIBILITE PAR GRUE SPBB

Pour faire entrer une grue externe, ce document approuvé doit être présenté au poste de Garde

Pour la journée du :

Société / Client **Responsable/Chargé d'affaires**

Tel **Mail**

Lieu

Société exploitante de la grue

Nature de la manipulation / opération :

Poids / descente de charge

Dates de travail au

Validation interne SPBB

☐ Oui ☐ Non

Solution remplacement SPBB

Grue disponible

☐ Oui ☐ Non

Réservé à la SPBB

Accès autorisé au chauffeur de l'entreprise

et à sa grue le

L'usager s'engage à avoir vérifié que l'opération envisagée ne soit pas de nature à endommager les installations en place (ex : réseaux enterrés…), à respecter la capacité de charge des quais et terre-pleins ainsi que les règles de stationnement (ex : stationnement interdit sur galeries de quais…) pour l'opération envisagée. ☐

L'usager reconnaît avoir connaissance des règles du Code des transports relatives à la manutention portuaire (Article L.5343-1 et suivants, Article R.5343-1 et suivants) qui précisent que, les marchandises, les opérations de chargement et de déchargement des navires ou bateaux doivent être prioritairement effectuées par des ouvriers dockers sauf dérogations existantes. ☐

Date **Signature client**

Tarifs et modalités d'usages et bon de commande TP :

Document à compléter, valider par signature électronique et envoyer à :

SPBB – Exploitation Grues : grues@brest.port.bzh ou utiliser le lien suivant :

ENVOYER

Contact Port de Brest :

Service Grues :	**02.98.14.77.17**	**06.08.24.34.96**
Maîtrise RN et Quais :	**02.98.14.77.57**	**06.08.24.35.21**

Commande prise en charge le : **Personne en Charge :**

Diffusion Interne : Responsable grues/Directeur d'exploitation

Signature

Commentaires :